



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 24-28 juin 2024

Distribution: générale

Point 10 de l'ordre du jour

Date: 13 mai 2024

WFP/EB.A/2024/10-F

Original: anglais

Questions d'administration et de gestion

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport sur la sécurité

Introduction

1. En 2023, les conflits en cours à l'échelle mondiale sont demeurés la principale cause des besoins humanitaires. À mesure que la compétition géopolitique s'intensifiait, plusieurs conflits intraétatiques ont de plus en plus revêtu une dimension internationale, ce qui a rendu plus composite l'environnement dans lequel agissait le PAM, désormais aux prises avec de nouvelles sources d'instabilité. Des facteurs concomitants, tels que la crise climatique mondiale, les difficultés économiques et la prolifération de dispositifs armés téléguidés ont également eu pour effet de multiplier les conflits, ce qui a accentué l'insécurité et rendu plus complexe pour le PAM de s'acquitter de son mandat sans faire prendre de risque à son personnel.
2. En dépit de l'accroissement de la demande mondiale d'assistance humanitaire et d'aide au développement, le montant des ressources financières du PAM est redevenu équivalent à ce qu'il était avant le déclenchement de la pandémie. La priorité a donc été accordée aux individus les plus vulnérables, résidant souvent dans des zones où de lourdes menaces pesaient sur la sécurité et dont l'accès était limité, ce qui a exposé les employés, les actifs et les opérations du PAM à des risques potentiels élevés, comme en République démocratique du Congo, dans le Sahel central, en Haïti, au Soudan et dans la région avoisinante, dans l'État de Palestine et au Yémen.
3. Malgré ces difficultés, il a été estimé que le PAM avait pu venir en aide à 150 millions d'individus tout au long de 2023, en leur fournissant des vivres, des espèces et des bons-produits. Cela représente une diminution d'environ 10 millions de bénéficiaires par rapport à 2022, mais le degré d'exposition aux risques n'a pas pour autant diminué de manière sensible. Pour maintenir ces niveaux de prestation de services avec des effectifs à la limite de leurs capacités, la Division de la sécurité s'est employée à optimiser les ressources à sa disposition, en exploitant les innovations pour gagner en efficacité et en procédant à des choix très délicats pour privilégier les activités donnant les meilleurs résultats pour les sommes investies.

Coordonnateur responsable:

M. D. Kaatrud

Directeur

Division de la sécurité

courriel: david.kaatrud@wfp.org

4. Bien que le nombre d'atteintes à la sécurité des employés comptabilisé, en 2023, dans le cadre des opérations soit demeuré à un niveau comparable à celui qui avait été enregistré en 2021-2022, le personnel du PAM a été plus directement touché par les faits en question. En 2024, pour empêcher que cette tendance s'aggrave encore, la Division de la sécurité prévoit d'établir des priorités parmi certaines décisions stratégiques mises en suspens à la fin de 2023, afin d'harmoniser les effets escomptés de ces décisions avec le réajustement institutionnel de vaste portée à venir. Les décisions en question intéressent la gestion des effectifs, l'utilisation des nouvelles technologies et le renforcement des partenariats.

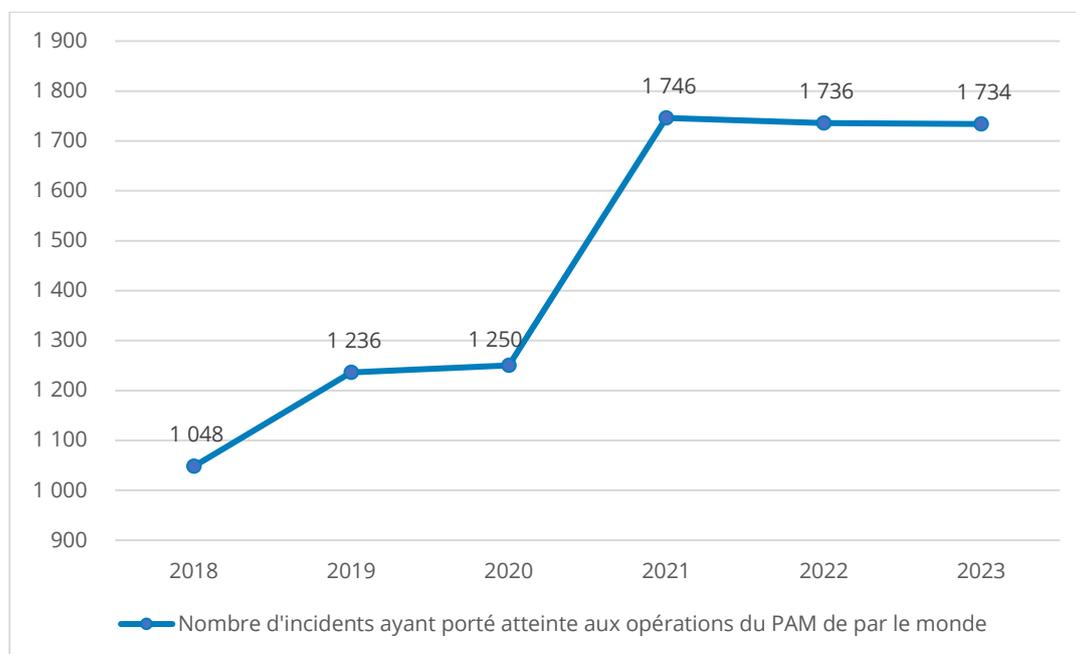
Effectifs: données clés pour 2023

5. Principaux chiffres, pourcentages et tendances:
- À l'échelle mondiale, 554 employés ont été affectés à la sécurité, soit une augmentation de 6,9 pour cent par rapport à 2022 (518 employés) justifiée par la demande de renforcement de l'appui à la sécurité sur le terrain.
 - 71 pour cent de ces personnes avaient été recrutées sur le plan national.
 - 59 pour cent des employés du PAM travaillaient dans des pays relevant des catégories de lieu d'affectation "famille non autorisée"¹.

Tendances en matière d'atteintes à la sécurité

6. En 2023, on a dénombré 1 734 atteintes à la sûreté et à la sécurité des personnes chargées des opérations du PAM, ce qui correspond peu ou prou aux données enregistrées en 2022 mais confirme la hausse entamée en 2021 (figure 1)². L'an dernier, toutefois, on a constaté une évolution notable par rapport à la tendance observée précédemment: désormais, ce sont les partenaires coopérants et les sous-traitants qui courent le plus de risques.

Figure 1: Tendances observées en matière d'incidents ayant porté atteinte à la sûreté et à la sécurité (2018-2023)



¹ Les lieux d'affectation relevant des catégories "D" et "E" sont considérés comme difficiles et ont été déclarés "famille non autorisée".

² Ce nombre représente les atteintes dont des employés du PAM, des partenaires coopérants et des sous-traitants ont été victimes, mais uniquement dans l'exercice de fonctions directement liées aux programmes du PAM.

7. En 2023, on a dénombré 21 décès parmi les employés du PAM, des partenaires coopérants et des sous-traitants (contre 18 en 2022). Dans la plupart des cas, la cause du décès a été un acte de violence, et dans près d'un quart des cas (24 pour cent) un accident de la route.

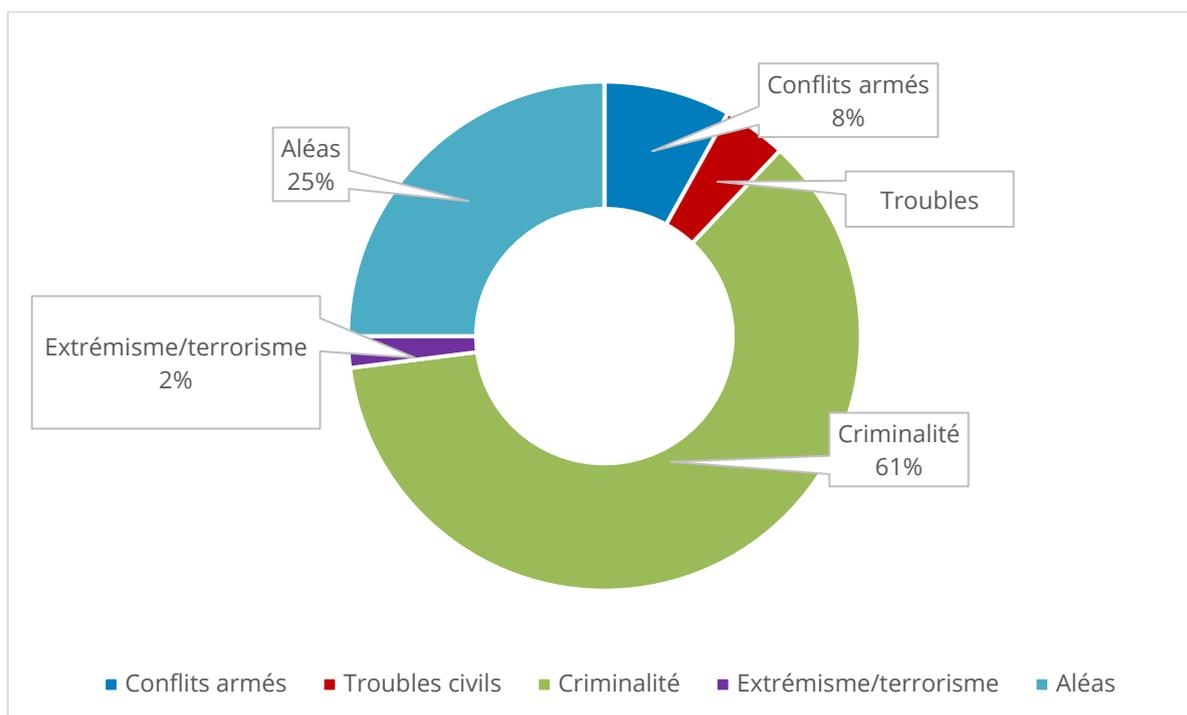
Atteintes à la sécurité les plus graves

8. En comparaison de 2022, le nombre des pires atteintes à la sécurité (c'est-à-dire celles qui se sont soldées par un ou plusieurs décès ou des blessures graves, ainsi que les enlèvements) a diminué de 16 pour cent en 2023, pour s'établir à 51. En ont été victimes 72 membres du personnel du PAM, personnes à leur charge ou encore employés de partenaires coopérants ou de sous-traitants, soit 35 pour cent de moins qu'en 2022.
9. Cela posé, le pourcentage des atteintes les plus graves ayant touché des employés du PAM en 2023 a été plus élevé que les années précédentes: 29 d'entre eux et 10 personnes à leur charge en ont été victimes, contre 20 employés de sous-traitants et 13 employés de partenaires coopérants.
10. En 2023, on a enregistré une augmentation notable du nombre de décès d'employés du PAM, résultant d'actes liés pour la plupart à la crise régionale du Soudan. Dix employés ont perdu la vie (contre deux en 2022) – cinq lors d'une attaque armée, quatre en raison d'un accident de la route et un lors du séisme survenu en Türkiye.
11. En 2023, cinq employés du PAM ont été enlevés, contre deux en 2022. Quatre ont été brièvement détenus au Tchad et un enlèvement a eu lieu au Myanmar. Toutes ces personnes ont finalement été libérées.
12. Les atteintes à la sécurité les plus graves ont principalement touché des employés de sexe masculin. Tous les décès et les enlèvements ont eu pour victimes des collègues masculins. Treize employés ont souffert d'une blessure grave, contre seulement une employée (dans des circonstances autres que l'exercice de ses fonctions). On estime que cela tient au grand nombre d'employés masculins déployés sur le terrain, où les atteintes en question se sont pour la plupart produites.

Répartition par type de menace

13. Les **infractions** sont demeurées la principale source de menace, puisqu'elles ont donné lieu à 61 pour cent de l'ensemble des atteintes à la sécurité comptabilisées (figure 2). Les infractions les plus fréquentes sont le vol simple, le cambriolage, le vol qualifié, le harcèlement ou l'intimidation, ainsi que les menaces de violence. La plupart des infractions commises (65 pour cent) ont été non violentes, ce qui correspond aux données recueillies les années précédentes. Les pays où les employés ont été victimes du plus grand nombre d'infractions ont été l'Afghanistan, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Soudan et le Soudan du Sud.

Figure 2: Répartition par type de menace



14. Les **aléas** ont constitué la deuxième source de menace la plus répandue, à l'origine de 25 pour cent des faits constitutifs d'une atteinte à la sécurité en 2023. Comme les années précédentes, les accidents de la route ont été les plus nombreux dans cette catégorie (58 pour cent des faits en question). Constatation non négligeable, la plupart ont eu lieu en Éthiopie et au Soudan du Sud (32 pour cent), où l'état des routes est considéré comme mauvais et où le PAM mène des opérations d'envergure. Devant cet état de fait, la Division de la sécurité continue de coopérer avec d'autres entités des Nations Unies et avec des unités du PAM dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité routière qui procède de l'approche "Unité d'action des Nations Unies", avec pour objectifs d'améliorer les politiques existantes, de renforcer les effectifs œuvrant dans ce domaine et, en dernier ressort, de réduire la fréquence des accidents résultant d'aléas³.
15. Les **conflits armés** ont été la cause de 8 pour cent des atteintes à la sécurité. Les deux types de faits le plus souvent associés à cette catégorie ont été les attaques avec usage d'arme et les restrictions imposées aux déplacements. Le PAM agit dans nombre de zones où des conflits armés sont toujours en cours. Mais lorsque ses employés ou ceux de partenaires coopérants et de sous-traitants sont victimes d'une atteinte à leur sécurité, ils ne sont pas directement visés; c'est plutôt le résultat de leur exposition fortuite à une situation dangereuse. Ce type de concours de circonstances est particulièrement fréquent au Soudan, où les risques collatéraux se sont multipliés depuis le déclenchement du conflit, en avril 2023.

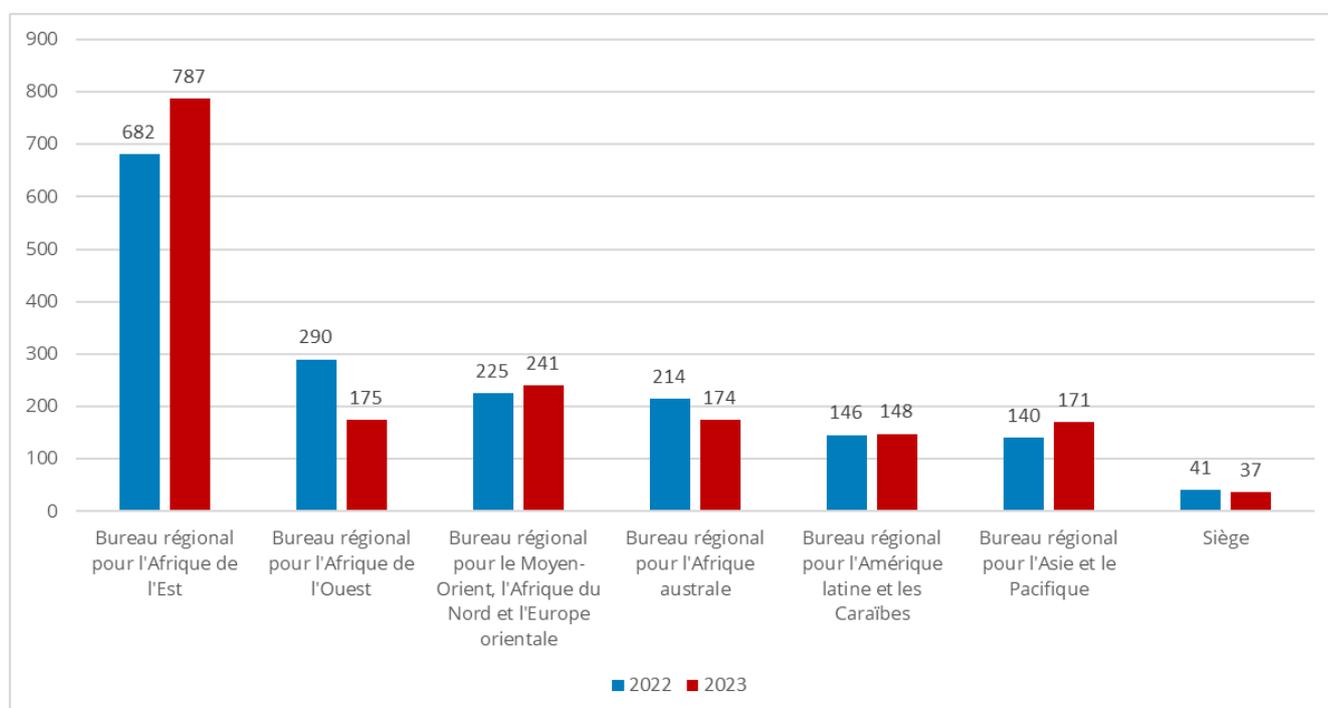
³ La coopération avec l'Unité de la sécurité et de la santé au travail se concentre sur l'amélioration continue des systèmes de suivi du déplacement des véhicules et des outils de contrôle de la vitesse. Des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des employés du PAM pour prévenir les accidents liés à la sécurité et à la santé au travail, et une formation a été dispensée à l'ensemble du personnel pour encourager le signalement de tout accident lié à la sécurité routière dans l'exercice de fonctions professionnelles, dans le cadre du programme Sécurité et sûreté en mission.

16. Les **troubles civils** ont provoqué 4 pour cent des atteintes à la sécurité à l'échelle mondiale, et se traduisent principalement par des restrictions imposées aux déplacements. Il a été fait état de 11 épisodes de troubles civils violents, en majorité (cinq) en République démocratique du Congo, où les manifestations hostiles à l'Organisation des Nations Unies (ONU) sont en augmentation. Deux manifestations violentes ont visé directement le PAM: dans le premier cas, l'origine en était une mauvaise compréhension du dispositif d'allocation d'aide en République arabe syrienne, dans le second cas, les manifestations étaient liées à l'espoir d'octroi d'un emploi en Haïti.
17. Le **terrorisme et l'extrémisme** n'ont été la cause que de 2 pour cent des atteintes à la sécurité, résultant pour un tiers de restrictions imposées aux déplacements et de conséquences fortuites d'attaques avec arme.

Répartition par région

18. Près de la moitié des atteintes à la sécurité en lien avec le PAM (47 pour cent) ont eu lieu dans la **région de l'Afrique de l'Est** (figure 3). Outre que le nombre de cas le plus élevé y a été enregistré, celui-ci a augmenté de 15 pour cent d'une année sur l'autre, tendance remarquable car seuls 26 pour cent des employés du PAM y sont en poste. Les accidents de la route arrivent en tête de liste, mais les heurts intercommunautaires et intracommunautaires occupent aussi une place prééminente, en particulier en Éthiopie, au Kenya, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. C'est de nouveau au Soudan du Sud que le nombre le plus élevé d'atteintes à la sécurité a été enregistré dans la région, mais sur une base cumulée, il a diminué de près de 9 pour cent par rapport à 2022. Comme les années précédentes, les principales causes de décès et de blessures ont été les attaques armées perpétrées contre des convois du PAM.

Figure 3: Nombre d'atteintes à la sécurité liées aux opérations du PAM, par région (2022-2023)



19. La **région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Europe orientale** occupe le deuxième rang en ce qui concerne le nombre d'atteintes à la sécurité, en augmentation de 7 pour cent par rapport à 2022 (225 cas, contre 241 en 2023), principalement en République arabe syrienne et à Gaza, ce qui met en relief les difficultés associées aux opérations menées dans des zones de conflit prolongé.

20. Dans la **région de l'Asie et du Pacifique**, on a constaté une augmentation de 22 pour cent des atteintes à la sécurité (140 en 2022, contre 171 en 2023), principalement imputable aux événements survenus en Afghanistan et au Pakistan. En Afghanistan, elles ont pris la forme de faits de harcèlement et d'intimidation (menaces physiques, restrictions, sommations et tentatives de perturbation des opérations du PAM). Au Pakistan, on a enregistré un nombre élevé d'accidents de la route sans conséquences graves. Bien que de multiples vols qualifiés et vols simples aient visé les opérations, ils n'ont eu sur elles aucune incidence notable.
21. La **région de l'Afrique de l'Ouest** a connu une nette diminution des atteintes à la sécurité (40 pour cent de moins qu'en 2022), mais cette tendance est dans une large mesure associée à la perturbation des opérations dans le Sahel central en raison de l'impossibilité d'accéder à la zone et de restrictions des déplacements. La dynamique régionale, caractérisée par l'évolution des menaces que font peser les groupes armés non étatiques jihadistes et les conséquences du retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, s'est répercutée sur la capacité opérationnelle du PAM, limitant la prestation de l'aide humanitaire et rendant nécessaire une réévaluation des activités sur place.
22. De même, dans la **région de l'Afrique australe**, on a constaté une diminution de 19 pour cent du nombre des atteintes à la sécurité (214 en 2022 contre 174 en 2023). Toutefois, il ne faut pas l'interpréter comme le signe d'une amélioration en la matière, car la région demeure exposée à des menaces jihadistes généralisées (par exemple au Mozambique) et subit l'intensification des perturbations provoquées par les groupes armés non étatiques tels que le Mouvement du 23 mars dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, qui compromet notablement les opérations du PAM en limitant l'accès sur zone.
23. Dans la **région de l'Amérique latine et des Caraïbes**, les tendances en matière d'atteintes à la sécurité sont dans une large mesure demeurées stables (146 cas en 2022; 148 cas en 2023); quant aux atteintes à la sécurité au Siège, elles ont connu un léger déclin (41 en 2022, 37 en 2023) et il s'est agi dans tous les cas de vols de biens.
24. On trouvera dans l'encadré ci-après davantage de renseignements sur les opérations menées dans un certain nombre de pays.

Gros plan sur certaines opérations menées dans les pays

Burkina Faso: Depuis janvier 2022, les conditions d'intervention dans le pays sont extrêmement difficiles. Les opérations du PAM ont à plusieurs reprises pâti d'atteintes à la sécurité et de l'instabilité politique, d'où la perte progressive de l'accès aux régions du Nord et de l'Est. À Djibo (région du Centre-Nord), la persistance d'activités militantes mobilisant des moyens et d'une portée qui leur donnent de la crédibilité représente une menace constante. Douze atteintes à la sécurité distinctes ont eu des répercussions directes sur des vols que le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) avait prévu d'assurer, conséquence dans tous les cas de l'action menée par le Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaïda, pour empêcher les livraisons humanitaires dans les zones assiégées. La gravité et la nature de ces attaques ont témoigné d'une progression, depuis une simple "mise en garde" vers le "ciblage" des actifs du PAM. Une tendance similaire a été observée dans les régions du Sahel et de l'Est, où la sécurité des occupants de camions affrétés par le PAM a été mise en péril par les activités de groupes armés non étatiques jihadistes. Ces attaques ont inclus le recours à des engins explosifs artisanaux, à des embuscades, à des vols qualifiés et à des incendies criminels. En réponse à ces divers épisodes, la Division de la sécurité a accordé la priorité au renforcement de la sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, à l'aide du programme de formation Sécurité et sûreté en mission. En outre, il a été procédé régulièrement à des évaluations conjointes des risques par la Division de la sécurité et l'UNHAS à l'appui des opérations aériennes menées par ce dernier.

République démocratique du Congo: L'intensification du conflit entre groupes armés dans la partie orientale du pays s'est traduite par des perturbations des opérations du PAM et de ses partenaires coopérants. Les rebelles du Mouvement du 23 mars ont poursuivi leur progression vers Sake, dans le Nord-Kivu, coupant les principales voies d'approvisionnement de Goma, ce qui a grandement entravé la circulation sur les routes dans le cadre des opérations humanitaires. Les combats entre les forces armées de la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars ont également entraîné la réorganisation de groupes armés dans le Sud-Kivu, accroissant d'autant le risque de déclenchement d'un conflit armé. Les affrontements en cours dans l'est du pays ont entraîné des retards ou la suspension de l'exécution des opérations du PAM ainsi que la relocalisation de sites de distribution. Les violences se sont également poursuivies dans la province de l'Ituri – heurts entre des combattants des groupes armés Coopérative pour le développement du Congo et Zaïre; attaques perpétrées contre des camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays. En deux occasions, en 2023, des groupes armés en Ituri ont pris en embuscade des véhicules de sous-traitants du PAM, et des criminels armés ont pris en embuscade un véhicule d'un partenaire coopérant dans le Sud-Kivu. Les attaques opportunistes menées contre des véhicules et du personnel humanitaires répondaient à des motivations criminelles autant qu'elles s'inscrivaient dans la dynamique des conflits. Parallèlement, la propagation de sentiments hostiles à la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et à l'ONU en général s'est traduite par des manifestations et des actes de vandalisme visant des locaux et des biens de l'ONU. La Division de la sécurité a contribué à la poursuite de l'ajustement des activités menées dans le cadre des programmes en fonction de l'évolution de la situation en matière de sécurité.

Haïti: La situation en matière de sécurité a continué d'empirer en 2023, en particulier dans les zones urbaines, en raison d'une crise multidimensionnelle caractérisée par l'escalade de la violence des gangs, meurtrière et marquée par une série d'enlèvements, de lynchages et d'affrontements entre des groupes criminels organisés et la police nationale. Exploitant le vide politique et les conditions économiques désastreuses, les groupes criminels organisés ont étendu leur mainmise en Haïti, ce qui a entraîné des déplacements de population en masse et la perturbation des opérations du PAM. En mai, le détournement de quatre camions du PAM par des groupes criminels a mis en lumière les graves menaces auxquelles faisaient face les travailleurs humanitaires. À la suite de l'approbation par le Conseil de sécurité, en octobre, d'une mission multinationale d'appui à la sécurité conduite par le Kenya, les activités des groupes criminels se sont encore intensifiées, exacerbant les risques de sécurité et provoquant des retards dans l'exécution d'activités du PAM, y compris ses opérations maritimes, voire leur suspension. Depuis la prise de la zone suburbaine de Mariani par des groupes criminels, en novembre 2023, l'accès du PAM aux régions du sud du pays, par la route nationale 2, est sérieusement entravé. En outre, des vagues de protestations ont paralysé le pays, rendant encore plus difficile la mise en œuvre des opérations du PAM. L'appui apporté par ses services de sécurité a été déterminant pour l'exécution des programmes, compte tenu de la dégradation rapide de la situation en matière de sécurité dans le pays; des efforts considérables ont été consentis pour mettre au point préventivement diverses options d'évacuation et évaluer les risques de sécurité sur le terrain sur la base des conditions prédominantes.

Myanmar: La dynamique du conflit a sensiblement changé en octobre 2023, lorsque l'Alliance des trois fraternités a intensifié ses attaques contre l'autorité de facto dans le nord de l'État shan, administrant la preuve d'une coordination améliorée entre divers groupes ethniques armés à l'échelle du pays. Les combats les plus disputés ont eu lieu dans le nord de l'État shan et dans les États rakhine et kachin, mais il a été fait état d'attaques menées par des groupes de résistance armés dans d'autres régions, y compris à proximité des frontières avec le Bangladesh, la Chine, l'Inde et la Thaïlande. Le conflit armé en cours s'est soldé par des victimes civiles, des déplacements et la perturbation des transports et des communications, aggravant la situation d'ensemble sur le plan humanitaire et en matière de sécurité. La Division de la sécurité a appuyé la relocalisation des employés du PAM pour les soustraire aux zones touchées, mais les restrictions d'accès et les obstacles bureaucratiques ont continué de compromettre la capacité du PAM de fournir une aide humanitaire.

Soudan: Depuis le début du conflit entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide, en avril 2023, les risques de sécurité résultant d'une situation complexe et multidimensionnelle ont eu des répercussions notables sur les opérations et le personnel du PAM. Les attaques menées contre ses installations au Soudan ont pris diverses formes: tentative de pillage à Kabkabiya (Darfour septentrional), à l'occasion de laquelle des hommes armés ont pris pour cible le bureau de terrain du PAM; prise d'assaut et pillage en règle des locaux à Khartoum, à Nyala (Darfour méridional), à Ed Daein (Darfour oriental), à Wad Madani (État d'El-Gezira), à Kutum et à El Fasher (Darfour septentrional). L'attaque la mieux coordonnée et de plus vaste portée a été perpétrée à El-Geneina (Darfour occidental), où un groupe de miliciens armés a envahi de nombreuses installations du PAM, y compris des bureaux, des entrepôts et des antennes médicales. En cette occasion, le pillage et le vandalisme ont été de grande ampleur, n'épargnant ni les véhicules, ni les produits de base, ni le matériel informatique, ni même les coffres contenant des espèces destinées à l'aide monétaire d'urgence et des fonds de caisse. De plus, en novembre, la prise de Zalingei (Darfour central) par les Forces de soutien rapide a donné lieu au pillage d'entrepôts du PAM, des rations alimentaires qui y étaient stockées à destination des déplacés ayant été dérobées. Des attaques directes ont été menées contre des résidences d'employés du PAM, au cours desquelles des objets personnels précieux ont été volés; dans certains cas, les Forces de soutien rapide ont eu recours à une tactique agressive, notamment en tirant des coups de feu, en intimidant les personnes, en occupant les maisons et en disposant des francs-tireurs sur des toits, contribuant à susciter un climat de peur et d'insécurité parmi le personnel du PAM. Lors d'attaques qui ne les visaient pas directement mais dont l'impact a été dévastateur, des employés du PAM et des personnes à leur charge ont été tués ou grièvement blessés. En dépit de la mobilisation déterminée de la Division de la sécurité pour coordonner l'évacuation du personnel recruté sur le plan international et la relocalisation dans des zones sûres du personnel recruté sur le plan national, le PAM a déploré la perte de quatre employés et de deux personnes à la charge d'employés, et quatre autres employés et deux autres personnes à la charge d'employés ont été grièvement blessés. Deux personnes à la charge d'employés ont été enlevées (et finalement libérées). Les atteintes à la sécurité touchant le PAM mettent en relief les risques et les aléas de taille auxquels font face les travailleurs humanitaires et leur famille dans le pays.

Yémen: Les conditions en matière de sécurité ont empiré tout au long de 2023, compte tenu de l'intensification de la dynamique régionale des conflits et de la réduction des ressources allouées au PAM pour ses opérations. Les hostilités qui ont cours en mer Rouge et dans le golfe d'Aden provoquent des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, entraînent une augmentation des coûts d'expédition et laissent présager de nouvelles augmentations des prix des produits alimentaires et des carburants. La probabilité d'atteintes à la sécurité, notamment d'attaques perpétrées contre du personnel et des infrastructures humanitaires, demeure élevée, alimentée par une animosité croissante à l'égard des organisations internationales. Bien que le PAM ait entrepris d'ajuster ses opérations, en essayant de mettre en place un programme d'assistance alimentaire de plus petite portée et mieux ciblé, une augmentation notable du nombre des atteintes à la sécurité, qu'il s'agisse de harcèlement, d'intimidations ou de menaces de violence, a été constatée. Ces faits ont représenté près d'un quart de l'ensemble des atteintes à la sûreté et à la sécurité qui ont été rapportées dans le pays. À la différence de ce qui se produit dans d'autres régions, où les formes de harcèlement ont varié de l'une à l'autre, au Yémen, la majorité d'entre elles se sont produites aux points de distribution des produits alimentaires et ont principalement visé les partenaires d'exécution procédant à des distributions au nom du PAM. Perpétrées par des individus ou des groupes qui n'étaient pas inscrits sur la liste de distribution, certaines attaques ont visé des employés de partenaires, ce qui a entraîné la suspension des distributions. En juillet 2023, un employé du PAM a été tué à At Turbah, ce qui appelle une fois encore l'attention sur les risques suscités par l'environnement opérationnel. En réponse à ces diverses tendances, la Division de la sécurité a accordé la priorité à un réexamen des mesures de gestion des risques de sécurité, avec pour objectifs, entre autres, d'améliorer la perception des situations ainsi que l'acceptation par les communautés locales des services proposés, de faire mieux respecter les règles et de mettre en œuvre des mesures mieux adaptées à l'évolution des menaces.

Instauration d'une culture de la collaboration en matière de sécurité avec les partenaires coopérants

25. En 2023, la Division de la sécurité a continué de mettre en œuvre son approche multidimensionnelle des partenariats, menant plusieurs activités à l'intention des parties prenantes, tant internes qu'externes, dans le but d'obtenir des résultats concrets sur le terrain.
26. La Division de la sécurité a continué de plaider pour l'élargissement de l'appui apporté, à l'échelle du système, aux partenaires coopérants à divers niveaux, en prenant pour exemples le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Global Interagency Security Forum et la Semaine des réseaux et des partenariats humanitaires. Le PAM a apporté son concours à une manifestation organisée dans le cadre de l'initiative Sauver des vies ensemble, lors de laquelle de multiples entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG), le Comité international de la Croix-Rouge et le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU ont réfléchi aux moyens de régler les problèmes liés à la coordination de la sécurité à l'échelle mondiale, de combler les lacunes en matière de politiques et d'exploiter les possibilités offertes d'atténuer l'exposition des partenaires coopérants à des risques. À titre d'exemple, la Division de la sécurité fournit depuis août 2023 un appui spécifique aux ONG partenaires locales en lien avec la mise en œuvre des programmes de la Banque mondiale en Afghanistan et au Yémen. Le PAM a notamment prêté assistance à ces ONG pour qu'elles soient en mesure de satisfaire aux demandes de la Banque mondiale s'agissant des plans de gestion des risques de sécurité ponctuels, de la formation à cet égard et de la communication d'informations en la matière.

27. Au cours de la période considérée, la Division de la sécurité a également apporté un appui aux partenaires coopérants à de multiples niveaux grâce à la mobilisation de mécanismes internes. Le personnel chargé de la sécurité a travaillé en collaboration étroite avec la Division des programmes – action humanitaire et développement, avec pour objectif l’inclusion dans les accords de partenariat sur le terrain de dispositions relatives aux règles en matière de sécurité applicables aux partenaires coopérants. La Division de la sécurité a également traité un nombre considérable de demandes ne relevant pas de l’initiative Sauver des vies ensemble; par exemple, son personnel a joué un rôle de premier plan à l’appui des partenaires coopérants du PAM lors de la crise au Soudan, en incluant le personnel d’ONG recruté sur le plan international dans les dispositifs d’évacuation conçus pour les opérations et en donnant accès à des installations du PAM en guise de lieux de relocalisation temporaire.

Interventions en matière de sécurité opérationnelle

Mise en œuvre de stratégies renforcées du PAM en matière d’accès aux niveaux régional et national

28. Tout au long de 2023, l’accès des agents humanitaires est resté entravé par les conflits en cours, les risques de sécurité, les obstacles administratifs, les contraintes politiques et les aléas naturels. Un exemple notable en est l’interdiction actuelle des transferts de type monétaire au Burkina Faso, qui a pour conséquence d’aggraver les risques de sécurité auxquels font face les opérations du PAM; au Niger, ce sont les restrictions imposées aux voyages qui ont compromis la capacité du PAM de réagir rapidement à une dynamique fluctuante en matière de sécurité. Dernier exemple en date, l’intervention du PAM à Gaza est sévèrement bridée par l’absence de garanties en matière de sécurité et par des obstacles administratifs.
29. Au cours de la période considérée, les multiples tensions régionales ont notablement perturbé les vols de l’UNHAS, en particulier au Liban, en République arabe syrienne et au Sahel, facteur venu s’ajouter aux perturbations logistiques de portée plus vaste des transports maritimes en mer Rouge. Ce tableau d’ensemble souligne combien il est nécessaire de renforcer l’état de préparation opérationnelle et d’améliorer les stratégies axées sur l’acceptation et les plans visant à assurer la continuité des opérations, compte tenu de l’évolution de la nature des menaces.
30. Le PAM a entretenu une coordination étroite avec ses partenaires coopérants sur le terrain, en mettant en œuvre des stratégies multidimensionnelles et des approches concertées visant à régler les problèmes opérationnels. Dans des pays tels que le Burkina Faso, Haïti, le Mali, le Myanmar, le Niger et le Soudan, le PAM a établi des cellules d’accès technique, la Division de la sécurité encourageant des partenariats solides et apportant son appui aux mécanismes d’échange d’informations.
31. Le renforcement des mécanismes d’appui aux communautés est demeuré l’une des pierres angulaires de la stratégie du PAM, les organisations de la société civile jouant tout leur rôle aux fins de la poursuite des opérations sur le terrain. De tels partenariats ont été particulièrement décisifs dans des pays tels que le Myanmar, où les organisations de la société civile ont fourni des moyens supplémentaires et un appui technique indispensables. La priorité a été accordée aux initiatives de renforcement des capacités, le PAM ayant tenu plusieurs ateliers déterminants à cet égard (par exemple sur l’accès humanitaire en République arabe syrienne).

32. Le PAM a continué de renforcer sa position en tant que chef de file, à l'échelle mondiale, des interventions humanitaires et du renforcement des capacités en la matière. Grâce à son investissement systématique dans des initiatives de formation à la sécurité et à sa détermination à préserver la dimension opérationnelle des activités, le personnel des Nations Unies de diverses régions est doté de moyens d'action propres à rendre plus efficaces et plus sûres les interventions humanitaires. Tout au long de l'année, les services de sécurité du PAM ont formé avec succès 820 employés dans le cadre du programme Sécurité et sûreté en mission (41 séances) et 978 employés ont reçu une formation axée sur la sensibilisation à la sécurité des femmes (41 séances). Cet accomplissement est le fruit d'efforts concertés, déployés par la Division de la sécurité pour que soient prises en compte les considérations liées à la problématique femmes-hommes et pour renforcer la sensibilisation à la sécurité au moyen de formations ciblées.

Renforcement de la capacité de la Division de la sécurité de répondre à l'évolution des besoins en matière de sécurité grâce à la technologie

33. En 2023, la Division de la sécurité a progressé dans la mise en œuvre des transformations devant aboutir à une meilleure prise en charge des risques de sécurité, tout particulièrement dans le cadre des opérations de terrain. La création en son sein d'une sous-division spécialisée dans la gestion de l'information a contribué à rendre plus performante l'exploitation des informations et des connaissances, ce qui s'est traduit par une efficacité, une application du principe de responsabilité et une efficacité accrues, et a facilité l'élaboration de stratégies cohérentes, l'évaluation prospective sur une base continue, l'intégration progressive des données et la diffusion des informations.
34. Cette structure a doté la Division de la sécurité d'outils de meilleure qualité, à l'appui de la prise de décisions plus éclairées et de l'efficacité sur le plan opérationnel. À cet égard, une étape décisive a été la mise en service du système de suivi et de communication d'informations en matière de sécurité, jalon déterminant en vue du regroupement de l'ensemble des processus de recueil de données liées à la sécurité dans un dispositif-cadre numérique unifié. Cette approche traduit la détermination de la Division à faire reposer davantage la prise de décisions sur des données concrètes et à gérer les risques de manière anticipative. Grâce à l'apprentissage continu et à une utilisation plus pragmatique des technologies, la Division est mieux à même de faire face aux défis actuels et de se préparer aux échéances futures avec résilience et souplesse.
35. Les avancées technologiques ont rendu plus efficient l'appui dispensé aux fins de l'application des règles en matière de sécurité et des interventions d'urgence. En 2023, la Division de la sécurité a mis en service un nouveau système permettant de recueillir des données sur le terrain et de contrôler le respect des mesures de sécurité dans les installations du PAM, partout dans le monde. En outre, lors des situations d'urgence survenues au Soudan et en Türkiye, les services de sécurité du PAM ont validé la stratégie numérique multicanale, grâce à laquelle le personnel de sécurité a accès à un dispositif lui fournissant une liste unique et vérifiée d'employés et de personnes à charge et, en parallèle, a la possibilité de déterminer sans délai la situation des employés et des membres de leur famille en matière de sécurité et de communiquer toute information nécessaire, ce qui facilite une gestion plus efficace des crises.

Optimisation du budget et de la gestion des effectifs grâce au renforcement de la planification et du suivi

36. Durant la période considérée, la Division de la sécurité a continué de plaider pour la prise en compte plus systématique des considérations liées à la sécurité dans les cycles de programme institutionnels. La coopération avec les divisions compétentes a été intensifiée et des efforts ont été faits pour renforcer les capacités en interne. Il faudra continuer de veiller tout particulièrement à ce que les orientations stratégiques du PAM soient adaptées le plus rapidement possible en fonction de l'évolution des risques de sécurité du moment ou prévisibles et de leur incidence potentielle sur les opérations menées à l'échelle mondiale.
37. D'un montant de 28,1 millions de dollars É.-U. (soit une augmentation de 9 pour cent par rapport à 2022), les dépenses liées à la sécurité au Siège et dans les bureaux régionaux ont représenté 4,8 pour cent du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP).
38. Sur le terrain, le montant total des dépenses liées à la sécurité a été estimé à 89,5 millions de dollars, soit 14,4 pour cent du budget total des coûts d'appui directs au niveau des bureaux de pays, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

DÉPENSES DU PAM LIÉES À LA SÉCURITÉ EN 2023			
Description	En dollars	Description	En dollars
Personnel du Siège et des bureaux régionaux	11 189 973	Personnel sur le terrain	54 381 120
Département de la sûreté et de la sécurité	12 919 138	Sécurité au domicile (bureaux de pays)	3 025 106
Siège et bureaux régionaux – autres coûts (Fonds d'urgence pour la sécurité, formation et missions d'assistance en matière de sécurité)	4 038 569	Matériel de sécurité	12 876 599
		Budget de sécurité cofinancé sur le plan local	8 900 000
		Agents de sécurité (uniquement dans les bureaux de pays)	10 359 664
Montant total des dépenses de sécurité financées au moyen du budget AAP	28 147 680	Montant total des dépenses de sécurité financées au moyen des coûts d'appui directs	89 542 489
Pourcentage du montant total du budget AAP	4,8	Pourcentage du montant total des coûts d'appui directs	14,4
Montant total du budget AAP	576 300 000	Montant total des coûts d'appui directs	621 817 269

Liste des sigles utilisés dans le présent document

budget AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies